



Rénovation

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole)

Rentrée scolaire 2015

L'enjeu de la rénovation est de faciliter la réussite pour tous dans l'enseignement agricole par l'obtention d'une qualification de niveau V permettant l'insertion professionnelle.

La détermination des profils d'emplois visés par les spécialités rénovées privilégie l'approche professionnelle. La reconnaissance des professionnels est recherchée pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Il s'agit de rapprocher le diplôme de l'emploi.

1 La rénovation du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) est mise en application pour les spécialités rénovées à la **rentrée scolaire 2015** dans tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) est positionné comme le 1^{er} niveau de qualification de la voie professionnelle pour des publics variés dont les scolaires sortant de classes de 3^{ème} de collège ou de l'enseignement agricole. En formation initiale, le diplôme est délivré à l'issue d'un cycle de préparation de 2 ans.

Il vise prioritairement l'insertion professionnelle et favorise l'insertion sociale et citoyenne.

Il peut constituer une étape vers le baccalauréat professionnel ou vers la préparation d'autres diplômes.

Il se prépare en formation initiale (scolaire et apprentissage) et en formation continue.

Il est délivré selon deux modalités : examen et unités capitalisables.

Il est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2 Les principes clé de la rénovation du CAPa

- Des niveaux d'exigence adaptés :
 - la consolidation d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
 - la maîtrise des savoir-faire simples liés au cœur de métier.
- Un horaire hebdomadaire de 28 heures des activités en groupes à effectifs réduits et des activités pluridisciplinaires.
- L'introduction des enseignements de LV et TIM dans le tronc commun.
- Des périodes de formation en milieu professionnel obligatoires d'une durée de 12 semaines.
- De 0 à 6 semaines supplémentaires (prises sur la scolarité) de stage individuel en milieu professionnel peuvent être proposées, selon le choix de l'équipe pédagogique à certains élèves pour tenir compte de leurs projets de formation et/ou d'orientation.
- Un stage collectif d'une durée équivalente à une semaine pour aborder, entre autres, les thématiques d'éducation à la santé, sécurité, et développement durable.
- Une forte proportion d'évaluations en contrôles en cours de formation.
- Des espaces d'autonomie significatifs, pour les équipes pédagogiques, pour favoriser les approches pédagogiques différenciées, l'individualisation des parcours de formation (5 heures d'enseignement non affectées à des disciplines dans le grille horaire nationale, module d'initiative professionnelle : MIP...)

3 Où en est-on de la rénovation ?

Les spécialités rénovées seront mises en œuvre dans les établissements à la rentrée scolaire 2015.

A compter de la rentrée 2015 les formations préparant au CAPa se présentent ainsi :

SPÉCIALITÉS DU CAPa		
Options (2014)	Spécialités rénovées (2015)	Modalités de délivrance
Agriculture des régions chaudes	Agricultures des régions chaudes	examen et UC
PAUM avec ses spécialités : Productions animales et Productions végétales	Métiers de l'agriculture	examen et UC
PH avec ses spécialités : Productions fruitières/ Productions florales et légumières/ Pépinières		
Vigne et vin		
Lad – Cavalier d'entraînement	Lad – Cavalier d'entraînement	examen uniquement
Industries Agro Alimentaires avec ses spécialités : OCMAA, OPFPA et OPTIV	Opérateur en industries agroalimentaires avec ses 2 options : Conduite de machines et Transformation de produits alimentaires	UC uniquement
Travaux paysagers	Jardinier paysagiste	examen et UC
Travaux forestiers avec ses spécialités : Bûcheronnage et Sylviculture	Travaux forestiers	examen et UC
Services en milieu rural	Services aux personnes et vente en espace rural	examen et UC
Maréchalerie	Maréchal-ferrant	examen uniquement

La rénovation des actuelles options "Soigneur d'équidés" et "Entretien de l'espace rural" est différée à la rentrée 2016.

SIGLIER

CAPa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
MIP	Module d'initiative professionnelle
OCMAA	Ouvrier de Conduite de Machine Automatisée de fabrication ou de conditionnement en Agroalimentaire
OPFPA	Ouvrier Polyvalent de Fabrication de Produits Alimentaires
OPTIV	Ouvrier Polyvalent du Travail Industriel des Viandes
PAUM	Production Agricole et Utilisation des Matériels
PH	Productions Horticoles
UC	Unités capitalisables
VAE	Validation des acquis de l'expérience

